



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2021-127

PUBLIÉ LE 5 AOÛT 2021

Sommaire

Préfecture du Gers / Service des sécurités

32-2021-08-05-00003 - Arrêté portant autorisation de circulation d'un petit train routier touristique à Condom (7 pages)

Page 3

Préfecture du Gers

32-2021-08-05-00003

Arrêté portant autorisation de circulation d'un
petit train routier touristique à Condom



ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°
portant autorisation de circulation d'un petit train routier touristique à Condom

Le Préfet du Gers,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu** le code de la route et notamment ses articles R 317-21, R 411-3, R 411-4, R 411-8 et R 433-8 ;
- Vu** l'arrêté du 4 juillet 1972 relatif aux feux spéciaux des véhicules à progression lente ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2015 définissant les caractéristiques et les conditions d'utilisation des véhicules autres que les autocars et les autobus, destinés à des usages de tourisme et de loisirs ;
- Vu** la circulaire du 4 mai 2012 n° TRAT1132055C relative à l'accès à la profession de transporteur routier et à l'accès au marché du transport routier ;
- Vu** la demande établie le 13 juillet 2021 par M. Gilles BAJOLLE gérant de l'entreprise « TRANSPORTS G. BAJOLLE » pour la mise en circulation à Condom d'un touristique ;
- Vu** la licence de transport intérieur de personnes n° 2019/76/0000823 délivrée le 06/06/2019 jusqu'au 07/06/2024 ;
- Vu** le certificat d'inscription au registre des entreprises de transport public routier de personnes ;
- Vu** les certificats d'immatriculation ;
- Vu** les procès-verbaux de visite technique délivrés par DEKRA ;
- Vu** le règlement de sécurité applicables au quai et à bord du petit train ;
- Vu** les avis favorables émis par les services chargés de la voirie et de la surveillance de la circulation ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Edwige DARRACQ, secrétaire générale de la préfecture du Gers ;
- Vu** que ce dossier est constitué conformément aux dispositions de la réglementation ;
- Sur** proposition de Mme la secrétaire générale ;

ARRETE

Article 1^{er} : M. Gilles BAJOLLE, gérant de l'entreprise «TRANSPORTS G. BAJOLLE» est autorisé à mettre en circulation un petit train routier de catégorie III, selon les itinéraires ci-joints, du 9 août 2021 au 15 septembre 2021 : de 9h45 à 12h15 et 14h30 à 17h00, du 16 septembre 2021 au 30 octobre 2021 inclus : de 9h45 à 12h15.

Ce petit train routier sera constitué :

- un véhicule tracteur de marque PIL AKVAL, immatriculé CY-847-RZ
- trois remorques de marque AKVAL, immatriculées : FZ-957-LA, FZ-019-LB, FZ-085-LB.

Le petit train routier (de catégorie III) ne doit pas emprunter de pente supérieure à 15%.

Le conducteur de l'ensemble routier est soumis au respect des règles du code de la route. Il devra être particulièrement sensibilisé aux conditions de départ et d'arrivée sur les différents sites.

Les montées et descentes devront se faire aux arrêts prévus sur le plan et exclusivement du côté des trottoirs.

Les réparations des dégradations éventuelles du domaine public seront à la charge des organisateurs.

L'apposition d'affichettes ou de flèches sur des supports et panneaux de signalisation est prohibée.

Toute modification du trajet ou de ses caractéristiques routières ainsi que toute modification des véhicules entraînent la perte de validité de la présente autorisation.

L'accueil et le transport des passagers devront s'effectuer dans le respect des consignes de protection sanitaire en vigueur.

Article 2 : Mme la secrétaire générale ; Mme la sous-préfète de l'arrondissement de Condom ; M. le maire de Condom ; M. le colonel commandant le groupement de gendarmerie du Gers ; M. le directeur départemental des territoires du Gers ; M. le président du conseil départemental du Gers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le Gers.

Fait à Auch, le 05 AOUT 2021

Pour la préfète et par délégation
La secrétaire générale

Edwige DARRACQ.

Dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision, les recours suivants peuvent être introduits :

— un recours gracieux, adressé au Préfet du Gers : Direction des services du cabinet - Service des sécurités - Unité sécurité et réglementation routières - 3 place du Préfet Erignac - 32000 Auch

— un recours hiérarchique, adressé à : M. le Ministre de l'Intérieur - place Beauvau - 75800 Paris

— un recours contentieux, adressé au tribunal administratif de Pau (Cours Lyautey - 64000 PAU)

Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).

DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVE À LA CIRCULATION D'UN PETIT TRAIN ROUTIER TOURISTIQUE

Une demande d'autorisation de circulation d'un petit train routier touristique est établie sur un document de forme libre reprenant les rubriques qui suivent. Elle est accompagnée des pièces obligatoires nécessaires et déposée ou adressée par courrier au préfet du département où est situé le service demandé.

I. - Identification du transporteur

Nom de l'entreprise : TRANSPORT G. BAJOLLE
Numéro SIREN : 321 353 922
Adresse : 12 rue des Artisans
Code postal : 32100 Commune : CONDOM
Nom de la personne à contacter : GILLES BAJOLLE
Téléphone : Télécopie :
Courriel : transportbajolle@club-internet.fr

II. - Description du circuit et de l'itinéraire

a) Durée d'exploitation : du 9 août au 30 octobre 2021

b) Caractéristiques du service et de son itinéraire : Visite commentée préenregistré de Condom en petit train, avec un départ de la cathédrale. Le parcours en petit train comprend une visite guidée de chais d'Armagnac pendant laquelle le petit train reste arrêté stationné dans les emplacements prévus à cet effet. Le petit train est en circulation environ 35 à 45 minutes et la durée totale de la visite est de 2h avec la visite des chais qui dure 1h environ.

Département et commune d'exploitation du service : Condom 32100

Adresse de prise en charge et de dépose des voyageurs : place Saint-Pierre, arrêt prévu à cet effet, 32100 CONDOM

Description du service et de son itinéraire :

- Haute saison : du 9 août au 15 septembre 2021 de 9h45 à 12h15 et de 14h30 à 17h00,
- Basse saison : du 16 septembre au 30 octobre 2021 de 9h45 à 12h15.

9h45 : DÉPART CATHÉDRALE, arrêt prévu à cet effet :

BOUCLE 1 :

direction place Bossuet ; place Marre
virage à droite place Lannelongue, rue de l'évêcher
virage à gauche, rue Gaichies
virage à droite, rue des Armuriers en passant par la place du Lion d'Or
virage à droite quai Jaubert
tout droit
passage devant le pont Barlet et continuation sur le boulevard Saint-Jean
virage à gauche boulevard Monplaisir et virage à droite, rue Jules Ferry
continuer rue Gaichies

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral n°
du 05 AOUT 2021

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale
Edwige DARRACQ

BOUCLE 2 :

virage à gauche, place du lion d'Or et continuer rue de la Monnaie
virage à gauche rue Bonnamy
virage à gauche place Saint-Pierre
arrêt 2 minutes place Saint-Pierre
virage à droite rue des Armuriers en passant par la place du lion d'Or
virage à gauche quai Jaubert
D930 jusqu'au premier rond point
sortie rue Buzon
tout droit promenades, boulevard général de Gaulle,
à gauche devant kiosque
à gauche rue Jean Jaurès
à droite rue Honoré de Cazaubon
à droite rue de la Monnaie
à gauche rue Bonnamy
à droite vers tour de l'Evêque
à gauche boulevard de la libération
à gauche rue Bigos
virage à gauche rue Jules Ferry
virage à gauche pour continuer sur la rue Jules Ferry

BOUCLE 3 :

devant l'hôtel Polignac, virage à droite pour rejoindre le boulevard Monplaisir
virage à gauche boulevard Saint-Jean
tout droit vers quai Jaubert 27 min ici
D930 jusqu'au premier rond point tout droit en continuant sur la D930
au rond point, première à droite chemin de Gachiou pour aller vers la base de loisir de Gauge
demi tour sur le chemin de Gauge
virage à droite chemin de Gauge
virage à gauche rue Grichet
rond point place Lucien Lamarque, sortie vers le rond pont des Carmes vers la D930 CAPITAINERIE
continuer sur la D930
passage du pont des Carmes
virage à droite vers le port
arrêt devant le port
reprise vers la D930 après l'arrêt,
CHAI MAISON AURIAN
direction avenue d'Aquitaine sur la D930
virage vers avenue de la gare
entrée de la Maison AURIAN
arrêt Maison AURIAN et visite des chais
reprise du petit train et sortie chemin du boy
virage à gauche route de Mézin,

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral n°
du **05 AOUT 2021**

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Générale
Edwige DARRACQ

au rond point, direction pont des Carmes
virage à gauche, pont des Carmes, rond point de la Buzon,
direction quai Jaubert, virage à droite quai Jaubert,
virage à droite rue Barlet
virage à droite rue Gaichies
virage à gauche place du lion d'Or, direction rue de la Monnaie
virage à gauche, rue Bonnâmy
virage à gauche
ARRÊT CATHÉDRALE
retour dépôt à vide par itinéraire 2 et 3

Détails des déplacements éventuels du petit train routier touristique sans passagers pour les besoins d'exploitation du service :

Stationnement du petit train au 5 avenue de la gare, trajet à vide jusqu'à la place Saint-Pierre, arrêt cathédrale,

Retour du petit train à vide depuis la place Saint-Pierre, arrêt cathédrale, pour stationnement au 5 avenue de la gare, Maison AURIAN, 32100 CONDOM

Aucun itinéraire ne devra passer sur la place St Pierre le mercredi matin car celle-ci est occupé par le marché de plein vent.

III. - Caractéristiques du petit train routier touristique

a) Pour le véhicule tracteur :

Numéro d'immatriculation : CY847RZ

Marque : PIL AKVAL

Genre : ORIGINAL

Nombre de places assises : 2

Date de première mise en circulation : 12/09/1999

Date du certificat : 06/06/2021

Propriétaire : SAS AURIAN

b) Pour les véhicules remorqués :

Véhicule remorqué n° 1 :

Numéro d'immatriculation : FZ957LA

Marque : AKVAL

Genre : ORIGINAL

Nombre de places assises : 18 adultes

Date de première mise en circulation : 01/06/1988

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral n°
du **05 AOUT 2021**

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale
Edwige DARRACQ

Date du certificat : 25/05/2021

Propriétaire : SAS AURIAN

Véhicule remorqué n° 2 :

Numéro d'immatriculation : FZ 019 LB

Marque : AKVAL

Genre : ORIGINAL

Nombre de places assises : 18 adultes

Date de première mise en circulation : 01/06/1988

Date du certificat : 25/05/2021

Propriétaire : SAS AURIAN

Véhicule remorqué n° 3 :

Numéro d'immatriculation : FZ 085 LB

Marque : AKVAL

Genre : ORIGINAL

Nombre de places assises : 18 adultes

Date de première mise en circulation : 01/06/1988

Date du certificat : 25/05/2021

Propriétaire : SAS AURIAN

IV. - Identification du demandeur

Nom : *BAJOLLE* Prénom : *Edwige*

Qualité : *Gérant*

Fait à *Condom*, le *30 07 2021*

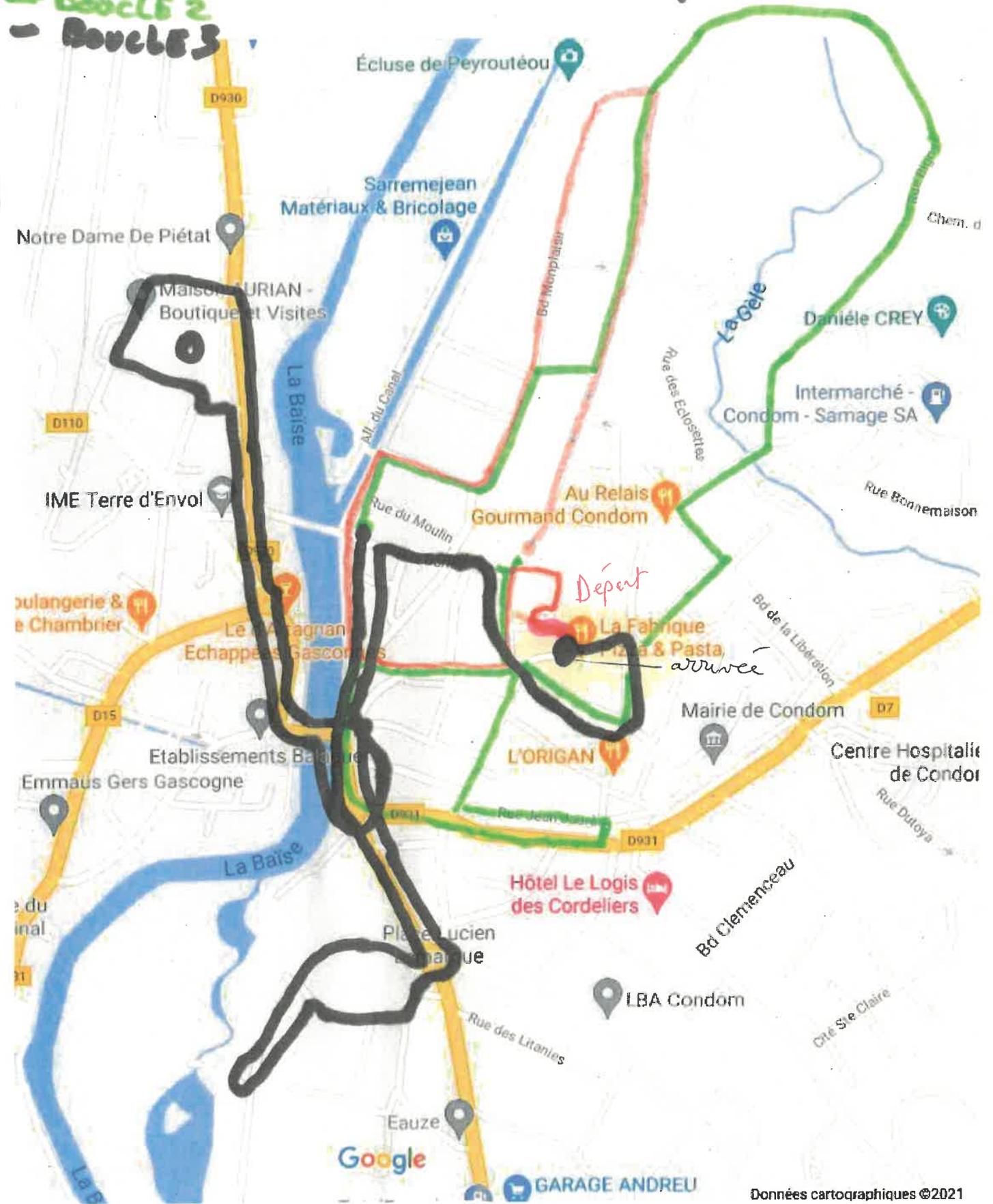
S.A.R.L. BAJOLLE G.
12 Rue des Artisans
37100 CONDOM - Tel. 05 62 28 17 55
RC 81841 - Siret 321 353 922

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral n°
du **05 AOUT 2021**

Pour le Préfet par délégation
La Secrétaire Générale
Edwige DARRACQ

PLAN CORRIGE 02/08/21-

Boucle 1
Boucle 2
Boucle 3



Données cartographiques ©2021

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral n°
du 05 AOUT 2021

Pour le Préfet par délégation
La Secrétaire Générale
Edwige DARRACQ